

Mobilisation intacte pour la transition écologique

Brignoles Les responsables du syndicat mixte Provence verte - Verdon ont signé un contrat de transition écologique pour accompagner les actions concrètes mises en place.



Michel Gros a présenté ce contrat qui sera un véritable engagement pour le syndicat mixte Provence verte Verdon. (Photos I. R.)

Ce sera le deuxième Contrat de transition écologique du département. Après le Syndicat mixte du massif des Maures, c'est au tour du Syndicat mixte Provence verte Verdon (SMPVV) de se lancer dans la démarche en respectant le périmètre du Scot (schéma de cohérence territoriale) et du plan climat énergie territorial (PCAET). Cette volonté, portée par les responsables du SMPVV et son président, Michel Gros, a été officialisée lors d'une réunion au château de l'Escarelle, en présence de nombreuses personnalités. Jacques Paul, maire de la Celle, a ouvert la séance de travail avec un mot d'accueil. Michel Gros a pris le relais et détaillé les con-

tours et les enjeux de ce futur contrat, et confirmé qu'il s'inscrivait dans la suite logique du SCOT répondant aux objectifs du Grenelle de l'environnement, de l'animation des sites Natura 2000 et de l'action de deux PNR, de l'élaboration d'un projet alimentaire territorial en Provence verte, des politiques fortes d'économie circulaire et de réduction des déchets pilotées par le SIVED NG, des dispositifs d'aides et de conseil pour la rénovation des logements, de nombreux projets d'énergie renouvelables, et des actions des EPCI en matière d'agriculture et de mobilité. « Le territoire a donc souhaité se saisir de la transition écologique, inventer et réinventer le territoire en améliorant la qualité de



De nombreuses personnalités se sont retrouvées au Château de l'Escarelle pour la signature du CTE.

vie, donner un coup d'accélérateur aux projets en faveur de la transition écologique, anticiper le futur plan d'actions et créer un territoire d'exemplarité, » a notamment déclaré le président du SMPVV.

20 M€ consacrés à l'écologie

Pour Didier Brémond, il est « important de mettre des actes en face des mots, ce que nous avons commencé à faire avec les aires de co-voiturage, de mobilité douce, des aides à la voiture électrique et, dans le futur, des locations de vélos électriques, ainsi que la construction de l'usine de traitement des déchets. » Hervé Philibert (président de la communauté de communes Provence Verdon) confirmait pour sa

part un « engagement du territoire pour des enjeux majeurs notamment en isolation de l'habitat, en mobilité, etc. » Valérie Gomez-Bassac évoquait « les 20 millions d'euros consacrés à l'écologie dans le cadre du plan de relance et le souhait de voir prochainement le secrétaire d'Etat à la transition écologique venir en visite sur le territoire. » Enfin le préfet, Evence Richard, précisait : « Il est temps de remettre sur le métier plusieurs thématiques trop peu mises en pratique ces derniers temps, comme le développement de projets photovoltaïques au sol, sur la toiture et relancer les projets en attente. L'heure des signatures est venue. »

I. R.

Le CTE expliqué

Le contrat de transition écologique (CTE) est une démarche innovante et volontariste, portée par les territoires, pour accompagner leur transformation et démontrer par l'action que cette transition est un moteur de l'économie locale. Cette approche permet de concentrer l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités, des entreprises. Le but est d'agir avec tous les acteurs publics ou privés d'un territoire, pour traduire la transition écologique. À partir de projets locaux, les CTE sont coconstruits entre l'Etat et les collectivités, qui se mobilisent en appui (technique, juridique, financier) des porteurs de projets pour permettre à tous de prendre part à la transition écologique. Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants, des collectivités locales, des associations et des entreprises signataires : Etat, collectivités locales, partenaires techniques et financiers (Agence de la transition écologique, ADEME, Banque des Territoires, CEREMA). Ce contrat évolutif de 4 ans s'articulera avec les 2 CRTE du territoire.